

# **Le dealer qui allait à la bibliothèque**

Par Sudinfo

Publié le 31/10/2020 à 00:00



À Charleroi, les dealers ne sont pas tous de jeunes étrangers en séjour irrégulier. Aron, 19 ans, avait toutes les chances de son côté : des parents aimants et une carrière prometteuse dans un club de foot de Mons. Il a décroché de tout pour tomber dans le cannabis. La consommation mais aussi la vente.

Le jeune homme a été contrôlé à deux reprises. Présenté à un juge d'instruction, il était sous mesures alternatives à la détention préventive lorsqu'il a été contrôlé une troisième fois, en train de vendre de la cocaïne cette fois.

## **Du festival de musique à la bibliothèque**

Le 14 août 2019, Aron est intercepté en flagrant délit alors qu'il vend du cannabis à une jeune fille lors d'un festival de musique à Gerpinnes.

Sur lui, 12 grammes de cannabis et 220 euros. Il est alors relaxé. Le 22 janvier 2020, Aron est à nouveau repéré au milieu d'un groupe de jeunes, rue Albert Ier à Fleurus. À la vue de la police, le petit groupe s'engouffre... dans la bibliothèque communale ! On s'apercevra finalement qu'Aron s'y est débarrassé de 100 grammes de cannabis dans une poubelle et de 1.000 euros dans un livre... Cette fois, il est présenté à un juge d'instruction, inculpé et laissé en liberté sous conditions. Une liberté dont il usera bien mal puisque le 13 juin 2020, il est à nouveau contrôlé à Fleurus, avec cette fois 2 grammes de cocaïne et un iPhone qui recèle de nombreux messages de « commandes de clients ».

## **18 mois de prison**

Pour le parquet, les faits sont établis. Le jeune Aron, qui fêtera bientôt ses 20 ans, a reconnu vendre du cannabis de temps à autre depuis l'âge de 16 ans. Malgré les trois contrôles successifs et une présentation chez le juge d'instruction, il a poursuivi ses activités de dealers, passant même du cannabis à la cocaïne. C'est donc une peine de 18 mois de prison qui a été requise.

À la défense, Me Guchez a rappelé le contexte : Aron était promis à un bel avenir de footballeur au RAEC Mons avant de décrocher du sport comme de l'école. Malgré une belle vie et des parents aimants, il a fait les mauvais choix mais quelques jours passés à la prison de Jamioux lui ont permis de réfléchir à son avenir. L'avocat a plaidé une suspension du prononcé ou une peine de travail.

Le jugement sera prononcé le 26 novembre.

AN.D.